

Principes de 2015 de l'action des services du FMI auprès des organisations de la société civile

Table des matières:

Introduction	2
I. Actions auprès des OSC	5
II. Actions auprès des OSC au niveau du pays, de la région ou au niveau mondial	9
A. Mission dans les pays et visites des services du FMI.....	9
B. Actions mondiales et régionales.....	13
III. Consultations publiques pour les documents de politique et de stratégie.....	14
A. Consultations publiques	16
B. Consultations ciblées	19
Appendice I: Méthodologie et contexte	20

Principes de 2015 de l'action des services du FMI auprès des organisations de la société civile¹

Depuis les années 90, les organisations de la société civile (OSC)² sont devenues d'importants acteurs de la gouvernance économique mondiale. Nombre de CSO considèrent qu'elles représentent l'intérêt du public en général et qu'elles ont un rôle à jouer pour assurer que les individus participent directement à l'élaboration des règles de leur système économique. Certaines connaissent bien les questions économiques et leur influence s'étend aux parlements et aux gouvernements.

Cette note d'information se propose d'offrir aux services du FMI les outils pour mieux établir et entretenir de bonnes relations avec les CSO. Le document s'appuie sur les principes de 2003 pour présenter les principes généraux et les pratiques modèles à l'intention des services du FMI sur la manière dont ils peuvent préparer et entreprendre ces activités d'une manière constructive et systématique.

Introduction

1. **Les actions auprès des OSC peuvent optimiser et traduire en stratégies réussies les avis que formule le FMI à l'intention de ses États membres³.** Le FMI reconnaît que des actions larges et transparentes auprès des OSC peuvent lui permettre d'améliorer ses avis et ses analyses, mais aussi d'accroître le soutien en faveur de réformes et d'approfondir leur internalisation par le pays⁴. De manière plus générale, des actions auprès des parties

¹ Le FMI remercie chaleureusement le rôle majeur qu'a joué Mme Bessma Momani, Senior Fellow au Center for International Governance Innovation (CIGI) dans la préparation de cette note d'information. Celle-ci a été rédigée par une équipe dirigée par Mme Nisreen Farhan et composée de Mme Karla Chaman, M. McAntony et M. Dezhi Ma (tous des services du FMI). La note d'information a été préparée en consultation avec des représentants de la société civile et les services du FMI. Il convient aussi de remercier Mme Sabina Bhatia qui a prêté son concours au processus.

² Les organisations de la société civile peuvent inclure des organisations non gouvernementales (NGO), des groupes commerciaux, des organisations confessionnelles, des organisations de travail et professionnelles, des groupes communautaires locaux, des organisations philanthropiques et charitables, des associations de genres et de femmes, des mouvements sociaux (y compris des représentants du secteur informel et des zones rurales), des universitaires, des centres de recherche et des groupes de réflexion. Les OSC peuvent avoir en commun un pays, une région ou une opération mondiale. Des groupes tels que les mass media, les partis politiques et les parlementaires ne font pas partie de la société civile, bien qu'ils jouent également un rôle important pour la communication du FMI.

³ Le dialogue avec les groupes de la société civile ne constitue qu'une partie de la stratégie de communication du FMI avec le public. D'autres éléments tout aussi importants incluent les contacts du FMI avec les parlementaires, les hommes politiques, les syndicats, les mass media et l'ensemble des citoyens.

⁴ Le Conseil d'administration du FMI a examiné la stratégie de communication extérieure du FMI en juillet 2014. Lors de cette revue, les administrateurs ont exprimé leurs vues sur les relations avec les organisations de la société civile, entre autres questions, que l'on retrouve dans le Communiqué de presse N° 14/387.

prenantes extérieures, y compris les interactions avec les OSC, constituent une part intégrante du travail du FMI sur les pays et les dossiers institutionnels. En tant qu'institution publique, le FMI doit veiller à la transparence de ses travaux et se faire comprendre des groupes qu'il touche. Le dialogue avec les OSC offre d'importantes opportunités d'élargir la réflexion sur l'impact du travail du FMI et de dissiper les préjugés du public sur le FMI et ses activités. En même temps, le FMI reste redevable auprès de ses États membres. Même si le dialogue avec les citoyens et la transparence restent des compléments importants de cette redevabilité, les relations des services du FMI avec les OSC ne sauraient se substituer à l'État qui se doit d'établir des relations avec la société civile. Généralement, les services du FMI devraient toujours encourager les OSC à présenter leurs points de vue et leurs propositions aux autorités nationales pertinentes.

2. Nombre d'OSC considèrent aujourd'hui que le FMI est plus ouvert et transparent mais que le suivi des actions des services de l'institution ne répond pas encore aux attentes. Dans une enquête de 2013 réalisée en vue d'actualiser les principes de 2003 relatifs aux OSC, il est apparu que la majorité des organisations interrogées (63 %) estiment que le FMI est plus ouvert et transparent qu'auparavant. De plus, 82 % ont eu une expérience positive/neutre dans le cadre des actions du FMI et estiment que de grands progrès ont été faits dans l'ouverture des services du FMI qui écoutent et discutent les idées avec leurs homologues des OSC. En même temps, cependant, les OSC estiment que les interactions avec les services du FMI sont soient trop précipitées ou trop techniques et beaucoup (59 %) estiment aussi que les services du FMI n'assurent pas un suivi effectif de leurs actions auprès des OSC et ne prennent souvent pas en compte les points de vue de ces organisations dans les décisions du FMI. Les OSC affirment qu'elles sont consultées tardivement dans le processus de prise de décision des services du FMI et que les interactions sont souvent superficielles et ne prennent pas véritablement en compte les avis exprimés dans la stratégie, l'analyse et les décisions.

3. Les actions au niveau du pays auprès des OSC et les consultations publiques ne sont pas des pratiques nouvelles. Le FMI a établi des relations avec nombre de parties prenantes intéressées lors de la formulation de ses politiques et il a plus de deux décennies d'expérience dans les actions auprès des OSC dans les pays membres, mais aussi au siège du FMI. Outre ces consultations axées sur un pays, le FMI a aussi incorporé systématiquement dans l'élaboration de ses stratégies institutionnelles les consultations extérieures avec les OSC — en vue de rechercher leurs vues. Par exemple, près de 20 consultations publiques ont été réalisées depuis 2009.
[\(http://www.imf.org/external/ns/cs.aspx?id=298\)](http://www.imf.org/external/ns/cs.aspx?id=298)

4. La première note d'information pour la communication des services du FMI avec les OSC a été préparée en 2003 et insistait essentiellement sur les questions qui découlent des interactions avec les OSC et qui influent sur le travail opérationnel du

FMI⁵. La note d'information présentait la principale stratégie qui sous-tend l'établissement des relations avec les OSC et définissait les paramètres essentiels pour établir des relations positives avec ces organisations. Elle offrait un cadre de bonnes pratiques et d'avis axé principalement sur les interactions avec les représentants des OSC. Aujourd'hui, après plus de 10 ans, la note est en cours de révision et d'actualisation pour tenir compte de l'évolution du rôle du FMI et de ses actions auprès des OSC. Les résultats d'une enquête interne réalisée en 2010 par le Département de la communication du FMI (COM) montraient également que si le cadre existant semblait donner aux services de l'institution une certaine souplesse dans leurs actions auprès des OSC, une interaction plus systématique avec les OSC locales était nécessaire⁶. De même, la haute direction du FMI considérait qu'il devrait y avoir un cadre de consultations avec les OSC, notamment pour les pays ayant un programme avec le FMI.

5. Les nouveaux principes se proposent de renforcer un échange mutuellement bénéfique entre le FMI et les organisations de la société civile. Avec le partage mondialisé de l'information dans un monde hyper connecté, les organisations de la société civile et le public en général veulent davantage participer au processus politique et espèrent être consultés sur les politiques et les questions qui les touchent directement. Il a été avancé que l'examen des politiques de l'État par les citoyens pouvait être un moyen utile de promouvoir la redevabilité et la transparence du gouvernement⁷. Le rôle en évolution du FMI exige, quant à lui, une stratégie d'interaction plus efficace qui soit plus ouverte, véritablement inclusive et opportune. Bien que la description du FMI et de ses activités reste l'une des pierres angulaires des interactions avec les OSC, il est tout aussi important que l'institution écoute et échange des vues avec la société civile afin de mieux comprendre ses préoccupations. Globalement, les actions systématiques auprès des OSC peuvent contribuer à (i) améliorer la conception et l'efficacité des programmes dans le cadre des avis de politique du FMI en permettant aux services de l'institution de mieux comprendre, analyser et connaître les contextes locaux (pour mieux adapter les politiques) afin de compléter les données et les perspectives officielles des responsables ; (ii) permettre un débat public constructif sur les options stratégiques susceptibles d'encourager une compréhension mutuelle des mesures appuyées par le FMI ; (iii) évaluer la viabilité politique et encourager l'internalisation par le pays de même que la participation des citoyens en faisant intervenir différents groupes et parties prenantes et

⁵ Le «[Guide for Staff Relations with Civil Society Organizations](#)» a été préparé par le Professeur Jan Aart Scholte (Centre for the Study of Globalization and Regionalization, University of Warwick, Royaume-Uni) et les services du FMI.

⁶ L'enquête montrait aussi qu'il n'y avait pas de cohérence quant au calendrier et aux raisons des actions du FMI auprès des OSC. Certaines missions au titre de l'article IV ont rencontré les OSC, mais pas toutes, et il n'existe pas de pratique bien rodée.

⁷ Voir «[Review of the IMF's Communication Strategy](#)», FMI 2014.

(iv) accroître **la responsabilisation et la légitimité du FMI** moyennant un dialogue plus transparent avec un groupe de parties prenantes plus large et plus divers.

6. **C'est pourquoi, la modernisation et l'actualisation des principes de 2003 relatifs aux OSC sont destinées à aider les services du FMI à développer et renforcer leurs actions auprès des OSC.** Le principal objectif consiste à renforcer le travail opérationnel et institutionnel de l'institution et de consolider l'efficacité de son soutien aux pays membres. Une interaction transparente et plus ouverte, de même que des consultations publiques plus larges peuvent permettre d'atteindre cet objectif. La note d'information révisée se propose donc d'offrir aux services du FMI les outils dont ils ont besoin pour établir et entretenir des relations constructives avec les OSC par le biais d'une démarche mutuellement bénéfique. Le document s'appuie sur les principes de 2003 afin d'offrir les principes généraux et les pratiques modèles dont les services du FMI ont besoin pour préparer et entreprendre leurs activités d'une manière utile et systématique. Les principes révisés renforcent également les processus existants de consultation publique avec les OSC s'agissant des questions qui se posent sur le programme institutionnel du FMI.

7. **Le document est organisé de la façon suivante** : la Section I prépare le contexte en examinant de manière approfondie les principes modèles de base de l'établissement de relations avec les OSC. La Section II aide les services du FMI à préparer et mettre en œuvre des actions auprès des OSC au niveau des pays, mais aussi à s'entretenir de façon plus traditionnelle avec les gouvernements des pays membres, en proposant des pratiques modèles pour les équipes de pays sur le terrain et au siège du FMI. La Section III présente les éléments fondamentaux de la préparation et de la mise en œuvre des consultations publiques avec les OSC en parallèle avec le programme de travail du FMI. Pour assurer que ces principes restent pertinents, le document sera actualisé et, le cas échéant, tiendra compte de l'expérience acquise et des actions en évolution de même que des pratiques de communication avec les parties prenantes extérieures.

I. Actions auprès des OSC⁸

8. **Les interactions entre les services du FMI et les OSC sont entreprises dans le but de partager les connaissances et d'améliorer la compréhension, dans un contexte où les deux parties ont des éléments utiles à apporter à la discussion.** Même si le FMI reste pleinement redéuable auprès de ses pays membres, le dialogue avec les citoyens dans la transparence est un élément important de cette redéabilité. Les interactions du FMI avec les OSC complètent, mais ne sauraient remplacer le dialogue des gouvernements eux-

⁸ Même si cette note d'information est centrée sur les services du FMI, elle peut aussi être utile aux administrateurs et à leurs services, à la direction du FMI et au Bureau indépendant d'évaluation.

mêmes avec leurs citoyens. C'est pourquoi on considère que c'est une bonne pratique que les services du FMI entreprennent des interactions avec les OSC dans tous les pays membres pendant les missions de programmes (utilisation des ressources du FMI, surveillance au titre de l'article IV, certaines visites des services, certaines missions d'assistance technique, certaines missions du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et au siège). De même, les Représentants résidents, lorsqu'ils sont présents dans les pays membres, devraient établir des relations avec les OSC locales afin d'entendre leurs points de vue et leurs préoccupations, échanger les informations disponibles et entamer des discussions si elles sont jugées utiles et en consultation avec le siège du FMI. Les sections suivantes définissent les principes de base des interactions avec les OSC, l'intention étant de compléter le jugement et l'expérience solides des services du FMI.

9. Dans toute la mesure du possible, la coordination générale des relations du FMI avec les OSC devrait être réalisée en incluant le Département de la communication du FMI (COM). De manière générale, COM coordonne et dirige les interactions et les contacts avec les OSC au niveau institutionnel. Entre autres fonctions, COM peut faciliter les actions auprès des OSC, offrir des avis sur la cohérence des messages et de la communication et offrir des conseils sur les pratiques modèles d'interaction avec les OSC. COM établit et actualise également une liste d'OSC qui sont pertinentes pour le travail du FMI. Plus précisément, les contacts avec les OSC qui portent sur la politique économique du FMI devraient normalement se dérouler avec les départements opérationnels pertinents du FMI, tandis que les questions spécifiques aux pays, y compris l'assistance financière et technique, devraient être traitées par le biais des départements géographiques pertinents et des Représentants résidents.

10. Les services du FMI devraient en général tendre à faire une sélection stratégique et variée d'OSC en vue des interactions, afin d'assurer que tous les intérêts pertinents sont entendus⁹. Bien que les groupes de réflexion, les centres d'études et les bureaux locaux des OSC mondiales soient souvent les interlocuteurs privilégiés, il est aussi souhaitable d'élargir le dialogue au-delà de ces cercles économiques traditionnels à la société civile locale. Les services du FMI devraient tirer parti de la base de données existante d'OSC de COM, mais aussi des ressources de la Banque mondiale qui a noué des liens solides avec la société civile dans nombre de pays. Même si certaines OSC locales

⁹ Pour assurer la diversité de la sélection des OSC, il convient d'inclure les OSC locales et transnationales, les petites et grandes institutions, les OSC de toutes les nuances politiques, de même que les opposants et les partisans des avis de politique économique du FMI. Nombre d'OSC non traditionnelles seront peut-être plus réticentes à des interactions avec le FMI, c'est pourquoi les équipes devront aller à leur rencontre de manière proactive. Dans l'idéal, les actions auprès des OSC doivent dépasser toutes les divisions internes, telles que les limites rurales-urbaines, ethniques, tribales, politiques, raciales et les groupes socio-économiques.

peuvent refuser les contacts avec les services du FMI, que ce soit pour des raisons logistiques ou de principe, il peut être utile de répéter l'intérêt du FMI pour un dialogue ultérieur pour montrer que la porte de l'institution reste toujours ouverte.

11. Il est préférable d'établir des relations avec les OSC de manière permanente, de préférence dès les premiers stades de la formulation de la stratégie, et pas seulement pendant les missions. Les meilleures occasions de contacts du FMI avec les OSC se présentent généralement pendant les missions dans les pays. D'autres enceintes peuvent inclure des conférences et des ateliers ad hoc de même que des consultations (voir la section qui suit sur les consultations avec les OSC). L'Assemblée annuelle et les Réunions de printemps sont aussi de bonnes occasions pour discuter avec les OSC. En général, toutefois, l'interaction avec les OSC locales et régionales clés doivent dans l'idéal s'inscrire dans les travaux en cours du FMI dans le pays.

12. Les représentants résidents, lorsqu'ils sont présents, peuvent jouer un rôle important pour cultiver et renforcer les relations avec les OSC locales¹⁰. Les Représentants résidents peuvent se familiariser avec le paysage des OSC locales afin d'apprendre à les connaître ou d'approfondir leurs connaissances¹¹. Les Représentants résidents peuvent aussi tenter de toucher les régions reculées et de chercher à entendre des voix nouvelles à l'aide d'outils tels que les émissions de radio qui font participer les auditeurs, les podcasts, les éditoriaux dans les quotidiens locaux, les émissions de télévision qui font participer les téléspectateurs et autres médias locaux populaires. Une actualisation régulière du contenu des sites Web des Représentants résidents, dans la mesure du possible dans la langue locale, peut aussi être utile pour communiquer avec les OSC. Les Représentants résidents peuvent aussi avoir une présence active sur les médias sociaux afin d'inciter à l'interaction et partager les vues avec des personnes et des groupes sur les questions qui préoccupent le FMI. Lorsque cela est possible, les Représentants résidents peuvent organiser des tables rondes régulières avec les OSC locales, notamment lorsque les équipes des pays sont présentes ou lorsque la direction du FMI ou les administrateurs sont sur le terrain. Fréquemment, les centres régionaux d'assistance technique du FMI organisent des manifestations qui se prêtent à ce type de tables rondes, ce qui permet d'élargir les discussions régionales avec les OSC disponibles. Les Représentants résidents peuvent aussi participer à des manifestations publiques, des

¹⁰ Les nouveaux Représentants résidents devraient envisager de rencontrer COM avant de prendre leur poste. Ce Département peut leur donner les ressources qui sont disponibles pour la communication, mais aussi offrir des actualisations sur les OSC du pays. COM peut aussi offrir le soutien nécessaire pour élaborer et aider à mettre en œuvre des plans stratégiques pour communiquer avec les OSC locales.

¹¹ Une base de données des organisations potentielles qui peuvent être contactées peut être utile à cet égard. Cette liste d'OSC devrait être partagée avec le Département de la communication du FMI qui l'examinera et l'ajoutera à la liste centralisée d'OSC qu'il a établie.

forums et des conférences qui sont organisés par les OSC locales. COM peut prêter son concours en communiquant les notes d'informations les plus récentes et, le cas échéant, en rassemblant des informations sur les groupes qui organisent ces manifestations. Dans le cadre des processus de consultation publique avec le FMI (voir Section IV plus loin) les Représentants résidents peuvent avertir les OSC des consultations à venir et aider celles qui sont intéressées par ces consultations à y participer.

13. Les échanges avec les OSC peuvent porter sur la politique du FMI en général ou sur des préoccupations spécifiques aux pays. Les premières rencontres entre le FMI et les OSC couvrent souvent des questions générales, telles que la nature et les objectifs du FMI, sa structure organisationnelle, les concepts et les théories économiques qui informent les travaux du FMI, etc. De même, lors des premières réunions, les OSC partagent fréquemment des informations sur leur organisation et leurs propres vues des questions locales et mondiales qui influent sur la situation sur le terrain. Nombre de conversations portent également sur les questions plus larges de la conditionnalité du FMI, de même que sur les politiques relatives à l'inégalité, la réforme des subventions, l'allégement de la dette, la libéralisation du compte de capital, les stratégies de réduction de la pauvreté, la disponibilité des données publiques et des documents sur les pays et la gouvernance du FMI. COM peut communiquer aux services des déclarations publiques et des synthèses des positions les plus récentes du FMI sur nombre de ces questions stratégiques. Les préoccupations spécifiques aux pays concernent les avis du FMI sur les objectifs macroéconomiques, les ajustements des impôts et les subventions, la réforme de la fonction publique et les modifications de la législation du travail, entre autres sujets.

14. Lors des discussions avec les OSC, les services ne doivent pas divulguer d'informations confidentielles ou sensibles pour les marchés, comme le prescrit la politique de transparence du FMI, ni faire savoir à leurs homologues des OSC qu'ils ne sont pas dans une position leur permettant d'aborder ces questions. Par exemple, il est conseillé aux services de ne pas aborder d'informations sensibles avec les OSC concernant des programmes du FMI en cours de négociation avec un gouvernement ou des éléments détaillés d'un programme qui n'a pas encore été convenu avec le gouvernement. Ils ne peuvent pas non plus diffuser d'informations sensibles pour les marchés.

15. Il faut du temps pour instaurer la confiance entre les services du FMI et les OSC. Certaines OSC ont des soupçons très ancrés sur les travaux du FMI dans leur pays ou leur région et peuvent accuser l'institution de nombreux maux. En même temps, certains services du FMI ont une confiance limitée dans certaines OSC et dans la pertinence et la teneur de leur contribution à l'élaboration des stratégies du FMI. Les services doivent être prêts à écouter les critiques, tout en expliquant les stratégies et les vues du FMI. Il est en général préférable que les discussions tendent à trouver et consolider un terrain d'entente, plutôt qu'à insister sur la divergence des vues. Dans les circonstances où la

confiance mutuelle est particulièrement faible et les opinions très tranchées, les réunions du FMI avec les OSC pourraient être plus constructives si elles avaient lieu en présence d'un animateur extérieur respecté par toutes les parties.

16. Le FMI et les OSC attendent parfois beaucoup de leurs échanges. Les CSO peuvent avoir des attentes irréalistes et espérer que le FMI est en mesure de résoudre rapidement les problèmes. Leurs attentes sont aussi irréalistes lorsqu'elles estiment que leurs contacts avec les services du FMI auront une influence sur l'élaboration des stratégies au niveau local ou au niveau du FMI lui-même. Il est important que les services fassent comprendre aux OSC l'ampleur et la complexité de nombre de questions économiques, de même que les arcanes de la prise de décision au sein de l'institution. Parallèlement, les services du FMI peuvent avoir des attentes irréalistes et espérer que les actions auprès des OSC pourront se traduire immédiatement par une contribution aux avis de politique économique du FMI. Les services de l'institution doivent toujours se souvenir que ce n'est que progressivement que les actions auprès des OSC donneront des résultats substantiels sur le long terme et qu'un certain niveau de critiques de la part de la société civile est une forme saine de débat public.

II. Actions auprès des OSC au niveau du pays, de la région ou au niveau mondial

A. Missions dans les pays et visites des services du FMI

17. Il est fructueux d'établir des relations avec les OSC sur une base permanente, entre les missions mais aussi pendant les missions, à toutes les étapes de la formulation des stratégies. C'est important puisque la confiance et la compréhension doivent s'établir avant que des interactions substantielles ne puissent être planifiées.

Avant la mission

18. Il est important de consulter les OSC dès les premières étapes de la formulation des politiques économiques, pour les programmes et les consultations au titre de l'article IV — en effet, nombre d'OSC peuvent réagir de manière négative si elles estiment qu'on leur demande d'approuver un fait accompli. Les bonnes pratiques qui suivent peuvent être utiles pour les équipes de pays, les chefs de mission et les représentants résidents :

- Les services peuvent interroger les équipes précédentes de pays et les représentants résidents (courants ou passés) pour aborder les actions précédentes et existantes auprès des OSC;
- Le représentant résident, s'il y en a un, peut utilement consulter les OSC locales et mondiales avant une mission et, le cas échéant, incorporer leurs points de vue

dans la préparation de la mission (réflexion stratégique et notes d'informations sur la mission). Ce type d'exercice peut aider à évaluer la viabilité des avis du FMI et permettre au FMI de prendre le pouls des questions courantes.

- Lors de la préparation des missions, il convient d'inclure dans le calendrier des réunions, dans la mesure du possible, des dispositions pour organiser des rencontres avec les OSC, calendrier qui peut éventuellement être communiqué aux autorités puis aux OSC concernées, avant le déplacement de la mission.
- Il serait utile que les services du FMI puissent communiquer aux OSC les rapports des consultations au titre de l'article IV déjà publiés et toute autre documentation du FMI jugée pertinente avant la rencontre. Lorsque ces documents sont disponibles dans les langues locales, ils sont encore plus utiles.

Pendant la mission

19. **Les services du FMI devraient toujours prévoir les interactions avec les OSC de manière à ne pas heurter les autorités nationales.** Pendant une mission, les services devraient adopter le principe qui consiste à toujours informer les autorités de leur rencontre avec les OSC. Il en est de même pour les Représentants résidents. Les discussions du FMI avec les OSC ne devraient pas créer de nouvelles difficultés pour le gouvernement, ni se substituer aux discussions que le gouvernement lui-même doit avoir avec la société civile. Les services du FMI ne devraient pas aborder des questions ou faire des remarques susceptibles de mettre le gouvernement dans une position difficile. Qui plus est, les services ne devraient pas utiliser leurs relations avec les OSC pour exercer des pressions directes ou indirectes sur les gouvernements.

20. **Les gouvernements comprennent et acceptent de mieux en mieux que le FMI ait besoin d'avoir des relations avec les OSC et certains gouvernements encouragent ces contacts.** Si un gouvernement soulève des objections quant aux relations du FMI avec certaines ou toutes les OSC, les services du FMI devraient expliquer la raison d'être de ces contacts (comme on l'a noté dans la première section de la présente note d'information). Si la divergence de vues persiste, les services du FMI devraient éviter de prendre contact avec les OSC et transmettre le désaccord au siège (département géographique et COM) aux fins d'un éventuel suivi auprès du gouvernement concerné, si cela se révèle nécessaire.

21. **Le respect de bonnes pratiques dans les actions auprès des OSC, au niveau local et mondial, peut contribuer à rehausser les avantages mutuels de l'interaction.** Les services du FMI ne seront vraisemblablement pas en mesure de rencontrer toutes les OSC qui sont intéressées par les activités du FMI, et ne peuvent pas non plus répondre à toutes les demandes de réunion ou d'information et d'interaction de la part des OSC. Même si

les Représentants résidents peuvent probablement assurer la plus grande partie des relations avec les OSC locales, il est aussi très important d'établir un contact direct entre le chef de mission et les OSC locales et mondiales clés afin de d'accroître la confiance et de promouvoir la compréhension. Les bonnes pratiques qui suivent pour assurer l'efficacité des réunions et des contacts avec les OSC peuvent être utiles pour les équipes de pays, les chefs de mission et les Représentants résidents ; certaines sont évidentes ou relèvent de la courtoisie, mais il est utile de les rappeler :

- Répondre rapidement aux demandes d'information ou de réunions de la part des OSC, après consultation, le cas échéant, de COM. Adopter une démarche inclusive : ne refuser l'accès à une CSO que pour une raison valable (par exemple, si une organisation est mal intentionnée ou se présente de manière gravement erronée).
- Comme on l'a noté plus haut, les actions auprès des OSC doivent être aussi diversifiées que possible, et inclure les ONG, les syndicats, les centres d'études, les groupes de réflexion, les associations de jeunes ou de femmes, les associations économiques locales, etc. Il peut être parfois nécessaire de rencontrer les représentants de plusieurs OSC ensemble — les réunions de groupes peuvent être une manière efficace d'élargir la conversation et d'optimiser l'échange de vues contraires entre les OSC. D'autres fois, des réunions approfondies individuelles sont mieux adaptées, particulièrement lorsque des conversations détaillées plus discrètes sur des préoccupations spécifiques peuvent exiger des réunions restreintes.
- Être bien préparé et aider l'OSC à se préparer. Revoir l'information sur les OSC et demander les documents pertinents que l'OSC peut avoir préparés avant la rencontre. De même, communiquer à l'OSC la documentation pertinente publiée par le FMI avant la réunion, lorsque cela est possible dans la langue locale, et être prêt à expliquer les fonctions du FMI si nécessaire.
- Se mettre d'accord avant la réunion sur un ordre du jour relativement précis, afin d'encourager la discussion à porter sur des questions spécifiques que les deux parties peuvent souhaiter soulever. Arrêter les règles de base de l'interaction (réunion restreinte, publique, règle de Chatham House, diffusion éventuelle d'une synthèse, etc.). Permettre aux OSC de soulever les questions qui les préoccupent, même si certaines peuvent ne pas être prioritaires ou ne sembler pas directement liées à la mission ou au FMI.
- S'agissant des questions de fond, les services doivent juger dans quelle mesure ils peuvent partager leurs vues sur la situation économique intérieure et sur les avis de politique économique de la mission auprès du gouvernement. Selon le

contexte, il est généralement recommandé d'offrir un aperçu des principaux objectifs de la mission dans le pays, y compris le but principal du programme, s'il existe. Le cas échéant, les services peuvent aussi partager les vues du gouvernement, notamment si celles-ci ont déjà été publiées dans un rapport précédent des services du FMI. Lorsque les services du FMI ne sont pas sûrs s'ils peuvent révéler des informations aux OSC, ils peuvent consulter la politique de transparence du FMI relative au traitement des informations confidentielles et sensibles pour les marchés. Le cas échéant, les services devraient aussi inscrire les discussions dans le cadre des questions économiques du pays et dans un contexte régional et mondial et rappeler les questions stratégiques et les positions plus larges du FMI.

- Il convient de passer un temps considérable à écouter les points de vue et les préoccupations de la société civile sur l'économie locale et autre questions connexes. Prévoir suffisamment de temps et d'occasions pour entendre les commentaires et les questions des OSC qui participent. Examiner les avantages et les inconvénients des différentes solutions de politique économique et explorer les conséquences négatives mais aussi positives des différentes démarches. Éviter les discussions et les exposés à sens unique, prendre l'initiative de poser des questions aux OSC sur leurs vues — les discussions avec les OSC sont une occasion pour les services du FMI d'écouter et d'apprendre, mais aussi de parler, d'informer et d'expliquer. Permettre aux différentes opinions de s'exprimer (qu'elles viennent d'hommes, de femmes, de minorités, de critiques et de partisans).
- S'adresser aux OSC en langage clair, en évitant les termes techniques, les sigles institutionnels et la terminologie du FMI. Lorsque cela est possible, offrir des services d'interprétation pendant les réunions.
- Après la réunion, rédiger une brève note sur les discussions, en dressant la liste des participants, les thèmes abordés, les plaintes et les propositions entendues de même que les impressions générales sur la réunion. Il est en général conseillé de la communiquer aux OSC si les services le jugent utile, de même qu'aux départements pertinents du FMI qui pourront l'utiliser dans leurs futurs travaux.
- En outre, pour promouvoir les consultations publiques avec les OSC à propos des travaux institutionnels du FMI (voir Section IV plus loin) les services sont encouragés à informer les OSC de toute consultation publique en cours ou à venir et à aider les OSC intéressées à participer au processus de consultation.

Après la mission

22. Le suivi après la mission est considéré comme essentiel pour accroître le rôle des OSC et atteindre l'objectif d'une démarche à double sens dans la communication du FMI.

Plusieurs méthodes sont envisageables, notamment une brève synthèse des résultats des réunions avec les OSC dans le rapport de compte rendu de la mission, des discussions après la mission avec la direction du département géographique pour la mettre au courant des points de vue des OSC et la mention de ces vues dans le rapport des services, le cas échéant. Lorsque cela est justifié, les services peuvent aussi indiquer les raisons pour lesquelles aucune réunion ne s'est tenue avec les OSC. Si les réunions avec les OSC étaient officielles, COM peut aussi aider les services à actualiser les pages publiées sur les pays ou les sites Web pertinents du FMI et des OSC, ou encore à rédiger des notes d'informations sur les récentes discussions avec les OSC.

23. Les représentants résidents peuvent jouer un rôle important pour encourager des échanges plus productifs et durables avec les OSC. Ils peuvent faire la synthèse des réunions dans leurs rapports périodiques, et le cas échéant, envisager une note de suivi à l'intention des OSC, en rappelant les principaux thèmes soulevés et les accords convenus pendant la réunion. Cela peut aussi prendre la forme d'un blog, dans lequel les OSC ont la possibilité de formuler des commentaires en ligne. Le cas échéant, les représentants résidents peuvent aussi informer les OSC de toute mesure qui a été prise ou qui doit l'être en réponse à leurs préoccupations, ou les inviter à formuler de nouveaux commentaires.

B. Actions mondiales et régionales

24. Le FMI prend des contacts constructifs avec les OSC pendant l'Assemblée annuelle et les Réunions de printemps qui prennent diverses formes. L'Assemblée annuelle et les Réunions de printemps offrent des occasions de réunions consultatives entre les OSC, les services du FMI et les administrateurs. Environ 400 à 700 OSC participent à ces réunions. Toutefois la majorité d'entre elles viennent souvent d'Amérique du Nord et de l'Europe (OSC du Nord) et quelques-unes seulement viennent des marchés émergents et du monde en développement (OSC du Sud). Pour contribuer à accroître la diversité des OSC qui participent et pour élargir l'éventail des voix entendues lors des réunions, le FMI a lancé en 2003 un Programmes de bourses à l'intention des OSC lors de l'Assemblée annuelle et des Réunions de printemps, conjointement avec la Banque mondiale¹². Ce programme parvient environ 20-40 OSC afin qu'elles puissent participer aux Réunions et qui proviennent principalement des pays en développement et des

¹² Le programme inclut une journée entière de renforcement des capacités sur les travaux du FMI, une réunion avec les administrateurs du FMI, des réunions bilatérales avec les services du FMI et (lors de l'Assemblée annuelle) des séances de discussion ouverte avec la Directrice générale du FMI et le Président de la Banque mondiale.

économies à marché émergent¹³. Le programme offre également l'occasion aux OSC parrainées de rencontrer des services du FMI pour discuter de questions nationales, régionales et mondiales, mais aussi pour rencontrer les OSC d'autres pays. Au cours des huit dernières années, plus de 300 OSC parrainées venant de 90 pays ont participé à l'Assemblée annuelle et aux Réunions de printemps du FMI. Le FMI et la Banque mondiale ont aussi créé le Forum de la société civile, qui se déroule généralement une semaine avant les Réunions de printemps ou l'Assemblée annuelle. Ce forum est une plate-forme qui permet aux OSC du monde entier d'organiser des conférences sur les questions qui les intéressent et qui ont trait aux travaux du FMI et de la Banque mondiale. Le forum est aussi un bon moyen pour le FMI d'échanger des points de vue avec les OSC sur des thèmes d'intérêt mutuel, mais aussi d'avoir des discussions ouvertes avec les OSC sur les questions stratégiques du FMI, dans le cadre de son processus de consultations publiques (voir plus loin).

25. Le FMI organise une série de séances de haut niveau pendant l'Assemblée annuelle et les Réunions de printemps qui font intervenir la participation d'un large groupe d'OSC, notamment des ONG, des groupes de réflexion, des centres d'études et des universités. Le FMI s'attache à la diversité lorsqu'il compose les panels de ces réunions, notamment en accroissant progressivement la représentation des différents secteurs de la société, y compris les OSC, le cas échéant. Un dialogue régulier et des interactions avec les jeunes sont aussi devenus une part importante des actions du FMI avec la communauté des OSC en général.

26. La direction et les services du FMI participent occasionnellement à des séminaires, conférences et réunions organisés par les OSC. Les groupes de réflexion, les centres d'études et les ONG demandent fréquemment la participation du FMI à leurs manifestations, ce qui offre une plate-forme non traditionnelle d'interaction supplémentaire et d'échange de vues avec les organisations de la société civile. Les OSC mondiales peuvent aussi parfois faciliter le contact entre les services du FMI et les représentants régionaux/locaux.

III. Consultations publiques pour les documents de politique et de stratégie

27. Le programme de travail du FMI donne une excellente occasion d'examiner et de planifier les domaines stratégiques dans lesquels les services du FMI peuvent rechercher les vues des OSC et enrichir la réflexion stratégique du FMI de points de vue plus divers.

¹³ Le Département de la communication du FMI assure la coordination de la sélection des entités parrainées avec les départements géographiques de l'institution et les Représentants résidents. Les désignations sont faites trois mois avant les Réunions de printemps ou l'Assemblée annuelle et les pays prioritaires et les domaines d'intérêt sont évalués. COM assure la diversité en termes de genre, de formation et de représentation régionale.

Les services du FMI informent et consultent de plus en plus les groupes de la société civile sur les questions stratégiques qui intéressent le FMI, ce qui complète les actions des services du FMI auprès des gouvernements des pays membres. Le but de la consultation des OSC sur certains thèmes de politique économique est de rechercher les points de vue des parties prenantes extérieures du FMI sur les changements d'orientation proposés au FMI et de discuter de la réflexion stratégique qui justifie ces changements. Parallèlement aux objectifs de l'interaction avec les OSC au niveau du pays, les consultations publiques sur les thèmes de politique économique tendent aussi à améliorer l'efficacité du FMI en tenant compte de ces points de vue dès le départ.

28. Les consultations publiques sont une opportunité de formuler des commentaires sur les politiques et/ou les stratégies pertinentes du FMI. Les départements opérationnels, en coordination avec COM, peuvent collaborer pour examiner le Programme de travail et recenser les sujets qui intéressent les OSC. COM peut aussi demander aux départements opérationnels des idées pour les consultations publiques. Généralement, COM élabore une plate-forme pour recevoir les contributions des parties prenantes intéressées, y compris les ONG, les universités, les groupes de réflexions, les travailleurs, les organisations confessionnelles et les centres d'études, entre autres. Les documents institutionnels ne pouvant être partagés avec les OSC avant d'être discutés au Conseil d'administration du FMI, les services de l'institution devraient préparer des synthèses et des notes d'informations qui pourraient servir de base aux consultations avec les OSC — et solliciter les commentaires sur les concepts et les principes, avant l'élaboration de documents de travail qui seront examinés par le Conseil (pour de plus amples détails, voir plus loin).

29. Au cours de la dernière décennie, un certain nombre de consultations publiques ont eu lieu sur des questions stratégiques clés. En général, les documents qui proposent un changement majeur dans la stratégie du FMI sont soumis à un processus de consultation, tandis que les documents qui actualisent régulièrement les politiques du FMI ne le sont pas. Plus précisément, au cours des cinq dernières années, le FMI a réalisé des consultations publiques réussies (basées sur le Web) et a reçu des contributions des OSC sur des questions clés telles que la taxation du secteur financier, la revue des facilités en faveur des pays à faible revenu, les ressources naturelles, le mandat du FMI, la revue triennale de surveillance, la transparence budgétaire, entre autres. Généralement, COM dirige le processus en coordination avec les départements pertinents du FMI.

30. Dans certains cas, des consultations ciblées et restreintes peuvent être au départ mieux adaptées pour permettre aux OSC de donner leur opinion sur des questions stratégiques sensibles ou complexes. Un certain nombre d'OSC pourrait être invitées pour s'exprimer sur la réflexion du FMI sur une question complexe ou sensible (par exemple, une question qui exige de dégager un consensus auprès de la majorité des pays membres du

FMI). Le FMI peut solliciter les vues d'un petit nombre d'OSC par le biais de réunions restreintes ou de conférences téléphoniques pour faire démarrer la réflexion. Lorsque la stratégie est plus clairement formulée et débattue informellement par les administrateurs du FMI, le moment peut être venu d'ouvrir la consultation à un éventail plus large d'OSC (voir Section B plus loin pour de plus amples détails).

	Public Consultation	Targeted Consultation
Issues	IMF policy papers that require Board approval are subject to public consultations.	Policy issues that are sensitive or whose preparation process is complex
Modalities	Open call to civil society organizations and other interested stakeholders, online platform is created to receive comments. On the record conference calls supplement the online engagement.	Some CSOs are identified and invited to engage with the Fund (meetings or conference call). Interactions are off-the-record. No online platform is created
Target	Worldwide civil society organizations	Pre-identified CSOs
Duration	Minimum of six weeks, up to three months	Unidentified
Disclosure	Comments received are posted online at the end of the consultation. A summary of the feedback received is incorporated in the final paper submitted to the Board.	IMF staff incorporates CSO input (summary) in the policy paper submitted to the Board. Comments are disclosed when paper is published.

A. Consultations publiques

31. Comme c'est le cas actuellement, une fois choisi le sujet sur lequel pourront s'exprimer un large éventail d'OSC, un processus de consultation publique devrait démarrer dès que le département opérationnel a obtenu une feuille de route pour le document du Conseil. Le processus de consultation publique du FMI permet à toutes les OSC de s'exprimer, de même que les parties prenantes intéressées dans le monde entier. Une consultation publique large et approfondie pourra exiger des services du FMI qu'ils trouvent de multiples lieux de réunions et plusieurs modes d'interaction et qu'ils sollicitent l'avis d'un large éventail de parties prenantes tout au long du processus de préparation du document du Conseil. Les bonnes pratiques qui suivent peuvent être utiles pour les départements qui se préparent à une consultation publique avec les OSC :

- Les départements sont encouragés à prévoir suffisamment de temps pour les consultations avec les OSC pendant le processus de planification d'un document du Conseil. Dans l'idéal, la planification d'un processus de consultation devrait démarrer **environ six mois avant le débat prévu du document par le Conseil**. Le processus peut démarrer dès qu'une **note conceptuelle** est disponible sur le sujet

ou plus tard, lorsqu'une **note de mi-parcours** est préparée à l'intention de la direction.

- Les départements devraient commencer par débattre des éléments du document stratégique qui peuvent être importants pour les parties prenantes et qui peuvent soulever des questions ou des difficultés.
- Le département opérationnel prépare alors une **liste de questions** susceptibles de guider les échanges avec les OSC. Il convient de rédiger **un préambule au sujet** de la consultation afin d'expliquer la pertinence des questions à l'étude. Une **enquête ou un questionnaire** peuvent aussi être utiles et faciles à utiliser pour solliciter la contribution des OSC.
- COM mettra ensuite en place une plate-forme en ligne pour que les OSC puissent avoir accès au matériel relatif aux documents de politique générale décrits plus haut. **COM assurera la publicité du processus de consultation publique** à l'aide de communiqués de presse le cas échéant, de plates-formes de médias sociaux et de lettres d'information afin de toucher un groupe d'OSC aussi large que possible. Les services du FMI peuvent aussi aider à prendre contact avec les OSC par le biais de leurs équipes de mission et des Représentants résidents (voir Section plus haut). Par exemple, les équipes de missions et les Représentants résidents peuvent, dans le cadre des réunions prévues avec les OSC locales, rappeler le sujet d'une consultation en cours ou à venir et encourager les OSC à formuler des commentaires via la plate-forme en ligne.
- Les OSC peuvent **soumettre leurs commentaires par le biais de la plate-forme en ligne** et COM assurera le suivi de toutes les contributions. Si possible, COM examinera également d'autres possibilités techniques pour permettre aux OSC de s'exprimer.
- Le processus de consultation doit durer au minimum **six à huit semaines** et peut être plus court ou plus long, le cas échéant.
- Environ trois semaines après le début de la consultation publique (ou plus tôt si les délais sont plus courts), COM pourrait organiser une **visioconférence entre le département opérationnel et les OSC intéressées**. Les départements auront alors la possibilité d'étoffer les idées et les points de vue à partir des commentaires déjà reçus. C'est également une occasion pour les OSC de débattre des sujets, d'approfondir les questions et de réfléchir davantage aux commentaires qu'elles souhaitent formuler.

- COM enverra la retranscription de la visioconférence au département opérationnel.
- Si le processus de consultation échoue pendant l’Assemblée annuelle ou les Réunions de printemps, il pourra aussi être utile d’organiser une session de séminaire pendant le Forum de la société civile (voir la Section II.B ci-dessus). Cette session pourrait être une autre enceinte dans laquelle les OSC pourront échanger leurs vues avec les services du FMI et les autres OSC.
- Selon la question de politique générale à l’étude au FMI, les départements opérationnels pourront aussi organiser une tournée en dehors de Washington pour mieux familiariser les OSC et les autres parties prenantes clés avec les questions à l’étude et entendre leurs réactions directes. Par exemple, avant la réforme de 2009 de l’architecture des pays à faible revenu, le Département de la stratégie, des politiques et de l’évaluation est parti en tournée en Europe pour aborder les éléments du soutien du FMI aux pays à faible revenu avec les donateurs extérieurs. COM peut apporter un soutien logistique, le cas échéant.
- À la fin de la période de consultation, COM rassemble tous les commentaires soumis et les envoie au département opérationnel pour revue. Parallèlement, tous les commentaires reçus sont également publiés sur la plate-forme en ligne créée aux fins de la consultation.
- Dans l’idéal, les départements opérationnels devraient ensuite tenter d’incorporer les vues des OSC dans le processus d’élaboration des politiques. Les services pourront éventuellement attribuer toute modification de la politique à la participation des OSC. COM peut organiser un suivi avec les OSC sur certains sujets.
- Les services du FMI, avec l’appui de COM, peuvent informer les OSC des conclusions du FMI, transmettre ce que l’institution a appris lors du processus de consultation publique et donner des informations sur les principales positions du FMI sur les questions soulevées.
- La version définitive du document devrait reconnaître le fait qu’une consultation publique a eu lieu. En outre, un encadré qui résume les principales vues des OSC devrait être inclus dans le rapport (soit dans le texte lui-même, soit dans une annexe). En outre, il convient d’ajouter au rapport une annexe qui dresse la liste de toutes les OSC qui ont participé.
- Une fois que le document est publié sur le site Internet du FMI, COM affichera le document sur la page Web de la consultation, accompagné des commentaires

reçus des OSC. COM enverra également le document par e-mail à toutes les OSC qui figurent dans la base de données de COM.

B. Consultations ciblées

32. Certains domaines de politique générale étudiés au FMI peuvent être plus complexes ou plus sensibles que les autres et peuvent donc exiger une démarche plus progressive de consultations avec les parties prenantes extérieures. Certains domaines exigent un processus de consultation plus long au sein du FMI, avant que les services ne soient en mesure de consulter les OSC. D'autres sujets ne peuvent intéresser que certaines OSC qui suivent de près la question à l'étude. Dans ces circonstances, il peut être plus efficace de lancer une consultation plus ciblée avec un groupe réduit de quelques OSC. Le cas échéant, et si le temps le permet, une consultation ciblée peut être suivie d'un processus de consultation publique.

33. Le processus est similaire à celui qui est décrit plus haut pour la consultation publique et les pratiques modèles susmentionnées restent applicables. Toutefois, au lieu de toucher un grand nombre d'OSC, les services du FMI devraient en identifier un certain nombre afin de solliciter leurs vues et leur contribution sur la question de politique générale. En outre, au lieu d'annoncer la consultation sur un site Web, les services du FMI peuvent inviter les OSC sélectionnées à une réunion au FMI, à une visioconférence ou à d'autres manifestations. Souvent, ces réunions seront confidentielles et restreintes. COM offrira une retranscription à toutes les parties lorsque cela est possible. Comme pour les consultations publiques, les services du FMI sont encouragés à incorporer les vues des OSC dans le document de politique générale et à ajouter un encadré présentant les principales questions soulevées et débattues avec les OSC.

Appendice I: Méthodologie et contexte

Dans le cadre du processus de révision des principes relatifs aux OSC, une enquête auprès des services du FMI et des OSC a été entreprise, de même que des entretiens avec les services du FMI et les OSC. Un consultant extérieur a été recruté par le Département de la communication pour appuyer le processus. Mme Bessma Momani, Senior Fellow au Center for International Governance Innovation (CIGI), a interrogé un certain nombre de membres des services du FMI et des OSC et a réalisé une enquête en ligne sur les actions du FMI auprès des OSC. L'enquête a été envoyée à environ 1500 OSC, et environ 152 ont répondu — un taux de réponse d'environ 10 %.

On trouvera ci-après les principaux résultats des entretiens et de l'enquête, tels que réalisés et évalués par Mme Momani.

Résultats des entretiens avec les services du FMI et les OSC¹⁴

Les 18 et 19 mars 2013, Mme Momani a rencontré un certain nombre des membres des services du FMI de différents départements afin de les interroger sur leur perception des méthodes et des raisons pour lesquelles le FMI entreprend des actions auprès d'organisations de la société civile. Ces réunions ont permis de conclure que la plupart des membres des services du FMI saisissent le but et la raison d'être des actions auprès des OSC. Toutefois, nombre d'entre eux ne connaissent pas l'existence de la politique de 2003 sur les actions des services du FMI et par conséquent ne l'ont pas lue.

Les services du FMI, interrogés sur ce qu'ils pensent des actions entreprises auprès des OSC, ont fait les déclarations suivantes :

1. Elles améliorent la conception et la mise en œuvre des prêts.
2. Elles offrent un contexte politique, culturel, social et local.
3. Elles permettent de détecter les insuffisances potentielles de la conditionnalité et de fixer le rythme des réformes.
4. Elles améliorent l'internalisation par le pays des accords avec le pays.
5. Elles humanisent le FMI en tant qu'organisation et dissipent la désinformation sur l'institution.
6. Elles favorisent la pluralité des parties prenantes — au-delà de l'administration publique grâce aux technologies de la communication et de l'information et à la libéralisation politique accrue — et sont donc nécessaires pour faire connaître le point de vue du FMI.

¹⁴ Cette section a été communiquée par Mme Momani sans modification éditoriale ou autre par le FMI.

7. Elles ont poussé les services du FMI à expliquer ou examiner les questions de distribution des programmes de prêt du FMI.
8. Elles améliorent les rapports des services au siège.

L'absence d'une démarche cohérente relative aux actions engagées auprès des OSC entre les différents départements a également été relevée ; par exemple, certains départements avec une longue histoire de programmes de prêts, tels que le Département Afrique, ont adopté la pratique d'actions auprès des OSC plus tôt que les autres départements qui n'ont pas de programmes similaires mais qui auraient eux aussi tiré parti des contributions des OSC. De fait, la plupart des membres des services du FMI qui ont rencontré Mme Momani ont déclaré souhaiter un protocole plus clair sur les méthodes d'actions auprès des OSC et un certain nombre d'entre eux ont ajouté qu'ils souhaitaient que les incitations à mener des actions soient mieux institutionnalisées au sein du FMI. De plus, un certain nombre de membres des services ont fait remarquer qu'il serait utile de remettre aux services qui se rendent en mission ou en visite dans les pays les détails de la logistique qui sous-tend les actions auprès des OSC de même qu'une description claire des OSC individuelles.

Enfin, même si les services du FMI ont déclaré qu'ils souhaiteraient partager davantage d'informations avec les OSC lors des discussions avec les responsables du pays, ils ne peuvent le faire en raison des mandats du FMI et du Conseil. Les services du FMI ne savent pas toujours dans quelle mesure ils sont autorisés à partager des informations, bien que les médias publient une grande partie de l'information que les services du FMI pensent ne pas pouvoir communiquer. Par conséquent, les services du FMI ont besoin d'un soutien plus appuyé de la direction lorsqu'il y a des fuites mal informées vers les médias.

Résultats de l'enquête sur les OSC¹⁵

Outre les questions posées aux services du FMI, un questionnaire d'enquête en ligne a été envoyé initialement à environ 1500 contacts d'OSC à partir d'une base de données fournie par les services du Département de la communication. Le FMI a également lancé un certain nombre d'appels sur son site Web invitant les OSC à formuler des commentaires. Un certain nombre d'OSC ont distribué le lien de l'enquête sur leurs réseaux. Un total de 152 questionnaires ont été complétés en juillet et août. Le questionnaire de l'enquête a été affiché en ligne moyennant l'achat d'un domaine exclusif auprès de Qualtrics¹⁶, une société internationale qui se spécialise dans les instruments d'étude en ligne. Qualtrics

¹⁵ La section a été communiquée par Mme Momani sans modification éditoriale ou autre par le FMI.

¹⁶ Le site Web de Qualtrics se trouve à l'adresse suivante : <http://www.qualtrics.com/>

fournit le domaine Internet, assure sa sécurité et établit des statistiques sur le nombre d'accès à l'instrument.

Le questionnaire en ligne incluait 20 questions, y compris des questions d'identification de base et un certain nombre de questions incitant à formuler une réaction spécifique. La plupart des questions de fond ont pris la forme d'une échelle de Likert, les autres proposant un choix de «oui» ou «non» ou demandant aux répondants de choisir la réponse sur une liste prédéterminée. On trouvera les résultats de l'enquête à l'appendice A.

La plupart des OSC se considèrent comme des ONG (66 %) et fonctionnent soit dans un pays (44%) soit au niveau international (46 %). Les personnes interrogées travaillaient depuis plus de 10 ans dans leur OSC (40 %) et avaient eu des interactions avec le FMI au cours des cinq dernières années (60 %). Globalement, la plupart des OSC estiment que le FMI facilite l'accès à l'information la plupart du temps ou parfois et la majorité des personnes interrogées (63 %) estiment que le FMI est devenu plus ouvert et transparent. Les OSC interrogées ont aussi noté que leur expérience avec le FMI avait été globalement positive ou neutre, bien qu'une minorité ait déclaré que leur opinion du FMI était négative (18 %).

En raison de la transparence accrue, les répondants à l'enquête ont noté que des progrès considérables avaient été accomplis et que les services du FMI étaient davantage prêts à écouter et discuter les idées avec les OSC. Les répondants à l'enquête ont aussi indiqué que les actions menées auprès d'OSC avaient contribué à améliorer la communication entre les OSC et à expliquer les activités et les rouages du FMI et en partie permis de mieux faire comprendre aux OSC les concepts et les politiques du FMI.

Toutefois, les réponses des OSC ont été mitigées quant à savoir si le FMI prend en compte les points de vue des communautés locales lorsqu'il prend ses décisions. De fait, nombre d'OSC (59 %) ont estimé que les services du FMI n'assuraient pas le suivi des actions, que les OSC préfèrent mener par le biais de réunions personnelles, d'échanges de courriers électroniques ou d'une combinaison d'outils. S'agissant de la contribution du FMI, les OSC utilisent une variété de publications du FMI dans leur travail, mais les documents de travail, les brochures du FMI et les perspectives de l'économie régionale sont nettement moins utilisées.

a) Entretiens avec les OSC

Les OSC ont été invitées aux Réunions de printemps de 2013 du FMI pour débattre de la révision des principes. Un certain nombre d'entretiens ont également été organisés

avec les OSC qui ont complété l'enquête susmentionnée et ont demandé une conversation de suivi en août 2013.

Notamment, de nombreuses OSC ont noté que la page Web actuelle, «le FMI et la société civile», ne leur donne pas l'occasion de discuter avec le FMI. Le site se contente d'afficher des nouvelles et nombre d'OSC ont exprimé leur frustration car elles ne savent pas avec qui prendre contact pour poser leurs questions s'agissant des actions et des consultations (les coordonnées à l'intention des OSC sont tout en bas de la page Web et ne donnent que des numéros de téléphone et pas d'adresse électronique). Les OSC ont aussi exprimé un certain scepticisme, car elles estiment que les actions du FMI sont uniquement pour la forme et n'ont que peu d'impact sur la formulation et la mise en œuvre des politiques ; elles ont ajouté qu'elles ne sont souvent pas averties suffisamment à l'avance pour pouvoir se préparer de manière adéquate aux consultations avec le FMI.

Enfin, même si les OSC estiment que les services du FMI connaissent bien les pays et sont à même de saisir la situation économique d'un pays, elles estiment que le FMI a tendance à moins bien connaître la situation politique et sociale d'un pays. Nombre d'OSC affirment que le suivi des interactions est faible, et elles se demandent aussi si leur interaction avec le FMI a quelqu'impact que ce soit sur les travaux de l'institution.

b) Consultations publiques avec les OSC

Mme Momani a lancé un certain nombre de consultations publiques avec les OSC. À partir de 2013, lors des Réunions de printemps, Mme Momani a rencontré des OSC dans le cadre du forum de la société civile. Une table ronde productive a généré de très nombreuses informations sur les réussites et les défis des consultations publiques et les actions au niveau des pays. Au cours de l'été 2013, une page Web invitant les OSC à répondre à une enquête en ligne a été lancée, dont les résultats ont été mentionnés plus haut. Une autre réunion d'OSC a été organisée lors de l'Assemblée annuelle à Washington au cours de laquelle Mme Momani a rencontré un certain nombre d'OSC et qui ont reçu les conclusions préliminaires; elles ont aussi rappelé qu'elles étaient leurs attentes quant à la manière dont les futures consultations publiques pouvaient être élargies.